

Image not found or type unknown



Loi chatel et contrat d'entretien

Par **anniejacky**, le **12/09/2012** à **15:34**

Bonjour,

Pouvez vous svp me dire si la loi Chatel s'applique sur ce contrat signé en 2009 et si effectivement je ne peux résilier ce contrat qu'avec un préavis..

Je n'ai pas été averti par lettre de l'échéance au 1.09.2012 du contrat et donc le fournisseur me dit que je ne peux pas l'annuler maintenant.

merci pour votre réponse

Cordialement

JC